



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Préfecture  
Direction des libertés publiques, de la légalité  
et des collectivités locales  
Bureau des collectivités locales

Privas, le **23 AVR. 2015**

Affaire suivie par Carine AUGUSTO  
Tél : 04.75.66.51.78  
[pref-collectivites-locales@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-collectivites-locales@ardeche.gouv.fr)

Le Préfet de l'Ardèche,

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département  
Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI  
Monsieur le Président du conseil départemental

### Circulaire

En communication à Madame et Monsieur les  
sous-préfets

**Objet :** Informations relatives à la fiscalité locale, applicables en 2015

Comme chaque année, j'ai souhaité que vous disposiez d'une information complète sur les nouvelles dispositions concernant la fiscalité locale prévues notamment par la loi de finances pour 2015 (n°2014-1654 du 29 décembre 2014), par la loi de finances rectificative pour 2014 (n°2014-1655 du 29 décembre 2014) et par différentes dispositions réglementaires.

Deux notes d'information sont disponibles sur le site <http://www.collectivites-locales.gouv.fr> (rubrique « Finances locales »).

- la note d'information du 7 avril 2015 présentant les dispositions applicables en 2015 en matière de fixation des taux d'imposition des quatre taxes directes locales et des droits d'enregistrement par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les départements ;
- la note d'information du 10 avril 2015 relative aux informations utiles au contrôle des délibérations à caractère fiscal pour 2015.

Les services de la préfecture se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général.

~~Denis MAUVAIS~~